

# Conseil d'administration

## Musée du Louvre-Lens

Vendredi 18 mars 2016

### Compte rendu de la réunion

#### Ordre du jour

<b>I. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil d'administration en date du 4 décembre 2015.....</b>	<b>5</b>
<b>II. Rapports pour information.....</b>	<b>5</b>
2.1 Présentation générale du musée .....	6
2.2 Programmation 2016-2018 des expositions temporaires et présentation de l'organisation d'une exposition.....	10
<b>III. Délibérations.....</b>	<b>16</b>
3.1 Élection du vice-président représentant la Région Nord-Pas de Calais-Picardie .....	16
3.2 Composition de la Commission d'Appel d'Offres : désignation des représentants de la Région Nord-Pas de Calais-Picardie .....	17
3.3 Composition du Comité technique : désignation des représentants de la Région Nord-Pas de Calais-Picardie .....	17
3.4 Composition du Comité d'Hygiène et Sécurité des Conditions de travail : désignation des représentants de la Région Nord-Pas de Calais-Picardie .....	17
3.5 Règlement de visite du musée : ajustement du règlement actuel.....	18
3.6 Convention de partenariat pour la mise en place de billets couplés à l'occasion de l'exposition « Charles Le Brun, le peintre de Louis XIV » .....	18
3.7 Autorisation de lancement des marchés.....	19
3.8 Attribution de marchés.....	20
3.9 Convention de mécénat avec la Fondation Total pour l'exposition Mésopotamie (hiver 2016)	20
3.10 Mise en place d'offres promotionnelles à destination du public .....	20
3.11 Convention de partenariat avec la délégation régionale TER Nord-Pas de Calais : proposition de vente de billets couplés « musée/billets TER » .....	21

3.12 Régime indemnitaire du personnel du Louvre-Lens : Régularisation .....	23
<b>IV. État des conventions signées par le directeur .....</b>	<b>23</b>
<b>V. Questions diverses .....</b>	<b>23</b>

Étaient présents :

**Jean-Jacques AILLAGON**, Personnalité qualifiée

**Sabine BANACH-FINEZ**, Conseillère régionale Hauts de France Nord Pas-de-Calais Picardie

**Anne-Laure BEATRIX**, Directrice des relations extérieures du musée du Louvre

**Éric CASSOU-RIBEHART**, Représentant du personnel du musée du Louvre-Lens

**Audrey CIENIEWSKI**, Représentante du personnel du musée du Louvre-Lens

**Laurence COLSON**, Conseillère régionale Hauts de France Nord Pas-de-Calais Picardie

**Françoise COOLZAET**, Conseillère régionale Hauts de France Nord Pas-de-Calais Picardie

**François DECOSTER**, Vice-président du Conseil régional Hauts de France Nord Pas-de-Calais Picardie

**Philippe DUQUESNOY**, Représentant de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

**Jannic DURAND**, Directeur du département des objets d'art du musée du Louvre

**Valérie FOREY**, Administratrice générale adjointe du musée du Louvre

**Audrey HAVEZ**, Conseillère régionale Hauts de France Nord Pas-de-Calais Picardie

**Sophie JUGIE**, Directrice du département des Sculptures du musée du Louvre

**Philippe LAMBILLIOTTE**, Conseiller régional Hauts de France Nord Pas-de-Calais Picardie

**Jean-Yves LARROUTUROU**, Personnalité qualifiée

**Frédéric LETURQUE**, Conseiller régional Hauts de France Nord Pas-de-Calais Picardie

**Yannick LINTZ**, Directrice du département des arts de l'Islam du musée du Louvre

**Jean-Luc MARTINEZ**, Président-directeur du musée du Louvre

**Karim MOUTTALIB**, Administrateur général du musée du Louvre

**Évelyne NACHEL**, Conseillère départementale du Pas-de-Calais

**Bernard PACORY**, Personnalité qualifiée

**Marielle PIC**, Directrice du département des antiquités orientales du musée du Louvre

**Vincent POMARÈDE**, Directeur de la Direction de la médiation et de la programmation culturelle du musée du Louvre

**Nesrédine RAMDANI**, Conseiller régional Hauts de France Nord Pas-de-Calais Picardie

**Sylvain ROBERT**, Maire de Lens

**Sophie ROCHER**, Conseillère régionale Hauts de France Nord Pas-de-Calais Picardie

Participaient également à la réunion :

**Nicolas FEAU**, Conseiller du Président Directeur du musée du Louvre

**Catherine FERRAR**, Administratrice générale du musée du Louvre-Lens

**Manuel GONZALEZ**, Directeur des Affaires Culturelles, Ville de Lens

**Elvire PERCHERON**, Administratrice déléguée du musée du Louvre-Lens

**Luc PIRALLA**, Directeur par intérim du musée du Louvre-Lens

**Ludovic VIGREUX**, Administrateur adjoint du musée du Louvre-Lens

**Adel ZIANE**, Sous-Directeur de la communication du musée du Louvre

Étaient excusés :

**Xavier BERTRAND**, Président de la région Hauts de France Nord Pas-de-Calais Picardie

**Marie-Christiane de la CONTÉ**, Direction régionale des affaires culturelles

**Jean-François CORDET**, Préfet de région

**Claudia FERRAZZI**, Personnalité qualifiée

**Anne-Solène ROLLAND**, Directrice de la recherche et des collections du musée du Louvre

*La séance, présidée par Jean-Luc MARTINEZ, est ouverte à 10 heures 40.*

**M. LE PRÉSIDENT.**- Mesdames et Messieurs, nous allons ouvrir ce Conseil d'Administration. Permettez-moi d'abord de me présenter : je suis Jean-Luc MARTINEZ, à la fois Président-Directeur du musée du Louvre à Paris et Président de cet établissement au titre duquel je préside le Conseil d'Administration.

Je crois que le quorum est atteint, le quorum étant la moitié des administrateurs présents ou représentés. Sans plus tarder, avant une introduction, je vous propose de désigner comme secrétaire de séance Anne-Laure BÉATRIX, Directrice des relations extérieures au musée du Louvre et membre de ce Conseil d'Administration, qui procédera à l'appel.

Je vous prie d'excuser le Président de la Région ; le Préfet de la Région ; Mme Anne-Solène ROLLAND, qui a donné son pouvoir à Anne-Laure BÉATRIX ; Mme Marie-Christiane de la CONTÉ ; et Mme Claudia FERRAZZI.

Je vous prie de bien vouloir noter qu'au sein des représentants du musée du Louvre, Mme Valérie FOREY, Administratrice générale adjointe de l'établissement public du musée du Louvre, remplace M. PERRAULT, qui était jusqu'à présent Directeur financier du Louvre et qui a quitté ses fonctions. Nous allons commencer par l'appel.

*(Il est procédé à l'appel des présents)*

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci. Ce Conseil d'Administration réunissant les nouveaux représentants des collectivités qui gèrent ce musée, je propose, de manière très informelle, que nous fassions un tour de table pour présenter les personnes qui siègent à ce Conseil d'Administration. Nous commencerons par les représentants du musée du Louvre, que tel ou tel d'entre vous ont déjà rencontrés.

**Mme PIC.**- Marielle PIC, Directrice du département des Antiquités orientales.

**Mme LINTZ.**- Yannick LINTZ, en charge des arts de l'Islam au musée du Louvre.

**Mme JUGIE.**- Sophie JUGIE, Directrice du département des Sculptures

**Mme BÉATRIX.**- Anne-Laure BÉATRIX, Directrice des relations extérieures du musée.

**M. POMARÈDE.**- Vincent POMARÈDE, Directeur de la médiation et de la programmation culturelle du musée. J'ai été, comme le rappelait tout à l'heure Jean-Luc, commissaire de la Galerie du Temps en qualité de Directeur du département des peintures, dans un épisode précédent.

**M. DURAND.**- Jannic DURAND, Directeur du département des œuvres d'art.

**Mme FOREY.**- Valérie FOREY, Administratrice générale adjointe.

**M. MOUTTALIB.**- Karim MOUTTALIB, Administrateur général du musée du Louvre.

**M. AILLAGON.**- Jean-Jacques AILLAGON, personnalité qualifiée, ancien ministre de la Culture et de la Communication...

**M. LE PRÉSIDENT.**- ... et père fondateur.

**M. AILLAGON.**- Et fier de l'être !

**M. LE PRÉSIDENT.**- Nous pouvons poursuivre la présentation.

**M. PACORY.**- Personnalité qualifiée, Président du Conseil d'Administration du Crédit Agricole Nord de France

**M. LAROUTUROU.-** Jean-Yves LAROUTUROU, personnalité qualifiée, Secrétaire général du groupe Suez.

**Mme NACHEL.-** Évelyne NACHEL conseillère départementale.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Jean-Luc MARTINEZ, je me suis déjà présenté.

**M. DECOSTER.-** François DECOSTER, vice-président du Conseil régional en charge de la Culture.

**M. ROBERT.-** Sylvain ROBERT, Maire de Lens.

**M. DUQUESNOY.-** Philippe DUQUESNOY représentant de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, Maire de Harnes.

**M. LETURQUE.-** Frédéric LETURQUE, conseiller régional et Maire d'Arras.

**M. RAMDANI.-** Nesrédine RAMDANI, conseiller régional.

**Mme ROCHER.-** Sophie ROCHER, conseillère régionale.

**Mme BANACH-FINEZ.-** Sabine BANACH-FINEZ, conseillère régionale. Je suis également Maire adjointe à Noyelles-sous-Lens.

**Mme COLSON.-** Laurence COLSON, conseillère régionale.

**Mme HAVEZ.-** Audrey HAVEZ, conseillère régionale.

**M. LAMBILLIOTTE.-** Philippe LAMBILLIOTTE, conseiller régional.

**M. CASSOU-RIEBHART.-** Éric CASSOU-RIEBHART, représentant du personnel du musée.

**Mme CIENIEWSKI.-** Audrey CIENIEWSKI, également représentante du personnel du musée.

**Mme FERRAR.-** Catherine FERRAR, Administratrice générale du musée.

**M. PIRALLA.-** Luc PIRALLA, Chef du service conservation et Directeur par intérim.

## **I. Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration en date du 4 décembre 2015**

**M. LE PRÉSIDENT.-** Le premier point que nous devons aborder est, dans l'ordre du jour, l'approbation du compte rendu de la réunion du dernier Conseil d'Administration. Les personnalités présentes peuvent en juger. Je pense qu'il n'y a pas de question particulière sur ce sujet.

**Mme JUGIE.-** Je signale une toute petite erreur concernant Vincent POMARÈDE. Comme il vous l'a expliqué, il n'est plus directeur département des peintures, mais directeur de la médiation et de la programmation culturelle du musée.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Il faudrait modifier, en page 2, le titre de M. POMARÈDE. Parlez fort, car nous travaillons sans micro. Qui vote contre ce compte rendu ? Qui s'abstient ?

*(Le compte rendu de la réunion du 4 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.)*

## **II. Rapports pour information**

**M. LE PRÉSIDENT.-** Pour ce premier Conseil d'Administration, nous avons imaginé de vous présenter deux rapports pour information.

Il nous a semblé, en effet, important de vous présenter d'une part, un bilan du musée, d'autre part, le mode de fonctionnement, en terme d'organisation des expositions afin que vous compreniez comment nous fonctionnons et puissiez intervenir très librement, bien entendu, pour nous poser des questions.

Nous ferons cette présentation à deux voix. D'abord, je vous présenterai, de manière générale, le musée. Puis Luc PIRALLA vous présentera le mode de fonctionnement de l'organisation des expositions.

## 2.1 Présentation générale du musée

**M. LE PRÉSIDENT.-** Vous avez, Mesdames et Messieurs, dans votre dossier « Rapport pour information » une note présentant le musée, pour ce Conseil d'Administration. Je n'en ferai pas lecture, mais en dirai quelques éléments.

Vous savez que ce musée est le fruit d'une volonté politique de l'État et de la Région, annoncée en 2004. Le musée a été inauguré en décembre 2012.

Du point de vue de l'État, il s'agissait – Monsieur le Ministre le dirait mieux que moi – de rendre aux collections nationales leur mission, qui est, comme j'ai pu le dire lors de notre rapide visite, d'être présentées à l'ensemble de la nation, car l'une des prérogatives des éléments qui constituent la culture en France est que les collections appartiennent à la nation, elles ne sont pas propriété des musées. Il s'agissait à proprement parler d'une action de décentralisation culturelle, développée dans les années 2000.

Pour la Région, il s'agissait de mettre en valeur et de développer cette « région des musées ». En effet, nous nous trouvons dans l'un des foyers les plus anciens de la culture européenne, qui se caractérise par une très grande densité des villes, mais également des musées. Il s'agissait aussi d'utiliser cette opportunité de la création d'un nouveau musée, fait rare en France et en Europe, comme locomotive d'une politique culturelle, et de miser, en quelque sorte, sur cette culture.

Il s'agissait de faire se rencontrer un public, le public du Bassin minier, mais également le public de l'Eurorégion puisque nous sommes, dans un rayon de 200 km, au cœur d'une des régions fortes de l'Europe, avec les collections issues du musée du Louvre.

Concrètement – vous aurez des éléments plus précis –, il s'agit d'un établissement public de coopération culturelle, dit EPCC, donc autonome, bénéficiant d'un projet scientifique et culturel qui est toujours valide et toujours disponible, défini en 2008. Il s'agissait donc de favoriser l'appropriation de ce musée par la Région, d'en faire un élément clé du paysage culturel de cette région, en y présentant les collections du musée de manière permanente, semi-permanente et temporaire.

Si l'on rentre dans le détail, en termes d'espace, le musée présente plusieurs galeries. Le plan en est assez simple. Si vous regardez un plan du musée, vous voyez un grand carré, qui est le hall d'accueil, et deux grandes galeries qui se terminent par des pavillons. La première de ces galeries est la grande galerie. Elle présente la Galerie du Temps sur une superficie de 3 000 m<sup>2</sup>. Elle mesure 120 mètres de longueur. Elle veut se faire un écho à la présentation au musée du Louvre à Paris, qui se distingue des autres grands musées dans le monde par un éclairage zénithal, un éclairage qui vient du ciel. Il s'agissait de présenter tout le Louvre en une seule galerie.

Le Louvre, cela signifie quoi ? De la naissance de l'écriture dans trois foyers de civilisations, la Mésopotamie, le cœur du département des Antiquités orientales, l'Égypte Ancienne, et les cultures méditerranéennes. Nous commençons les collections vers 3 500 avant Jésus-Christ et nous allons jusqu'au terme du musée du Louvre, dont les collections s'arrêtent précisément en 1848, grossièrement au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, avec une heureuse rencontre puisque les collections du musée du Louvre s'arrêtent au moment du plein développement de la Révolution industrielle en France, et au moment où ce territoire, ici à Lens, connaît son développement avec la révolution de l'exploitation du charbon. Il s'agissait de présenter, dans cette galerie, tout le musée du Louvre, de 3 500 avant Jésus Christ à 1850, en une sélection d'environ 200 œuvres, avec l'idée aussi, c'est un des éléments clés – il faut que vous le compreniez parce que tous les ans nous allons reparler de cela dans cette assemblée – de renouveler cette présentation. Nous la renouvelons entre 5 et 10 % par an, c'est-à-dire qu'une dizaine ou une vingtaine d'œuvres changent tous les ans, à l'occasion, jusqu'à présent, de l'anniversaire du musée le 4 décembre, fête de la Sainte-Barbe. Comme le musée avait été ouvert le jour de la Sainte-Barbe, traditionnellement, tous les 4 décembre nous changeons un peu le musée. C'est un exercice particulièrement complexe puisque vous l'avez vu, pour ceux qui connaissent le musée et qui ont visité cette Galerie du Temps, il s'agit de trouver un équilibre entre les techniques, entre les civilisations, entre les plus

grands artistes du monde représentés au Louvre, et bien entendu quand vous enlevez une œuvre, vous pouvez remettre en équilibre sa lecture et son intégration au sein de la galerie. Tous les ans nous aurons à vous présenter ce renouvellement de la Galerie du Temps en termes d'œuvres. C'est aussi un moyen parfois, en termes de communication, pour parler et reparler du musée du Louvre avec le défi qui s'ouvre devant nous : nous rentrons dans la quatrième année d'exploitation de ce musée et, comme nous nous y attendions, sa fréquentation a baissé, pour arriver à se stabiliser. Il s'agit maintenant de faire revenir le public. L'effet de nouveauté est derrière nous et il nous appartient – et il nous appartiendra – de maintenir le dynamisme de cet établissement, en donnant l'envie de venir et de revenir au musée. Le renouvellement de la Galerie du Temps en est un exemple.

L'autre élément structurant en termes d'espace est la deuxième galerie, celle des expositions temporaires. Elle se trouve à l'opposé sur le plan. Elle est de dimensions similaires, avec environ 2 004 m<sup>2</sup> exploitables, généralement. Cela en fait – je me permets de le souligner – un lieu d'exposition très exceptionnel. 2 000 m<sup>2</sup>, pour que vous mesuriez le défi qui est devant nous, c'est un très grand lieu d'exposition ! La majorité des musées français disposent d'une salle faisant entre 100 et 300 m<sup>2</sup>. La majorité des expositions que vous visitez sont installées sur 300 m<sup>2</sup>. Les ambitions ont été très importantes. Au musée du Louvre, le plus grand espace dont nous disposons fait 1 200 m<sup>2</sup>. Les espaces d'exposition du musée du Louvre à Lens sont plus grands que les espaces d'exposition du Louvre à Paris. Cette ambition – je vous parle en toute transparence – porte aussi sur le niveau des expositions. Et cela suppose un coût particulier. Je mets les choses sur la table dès cette introduction. Le projet scientifique, en termes d'expositions, consistait – Luc PIRALLA vous en dira plus dans un instant, je ne fais qu'effleurer le sujet – à la fois à imaginer et à monter des expositions de civilisations à destination du public scolaire que nous voulions attirer chaque année. Un certain nombre d'expositions ont déjà eu lieu. Vous avez sans doute vu, je l'espère, l'exposition appelée « Des animaux et des pharaons », consacrée à l'Égypte ancienne. Dans le même ordre d'idée, on peut citer « Les Étrusques et la Méditerranée », autre civilisation antique. Et pour l'époque moderne, rappelons l'exposition « Renaissance », l'exposition inaugurale qui a montré un phénomène de la culture européenne. Premier champ d'exposition, celui consacré aux expositions de civilisations. Ces expositions sont constituées majoritairement avec les collections du musée du Louvre. C'est une donnée, à la fois en termes de coût et de visibilité. Il s'agit donc pour nous d'être un complément par rapport à la Galerie du Temps, en présentant autrement les collections du musée du Louvre.

L'autre ligne éditoriale consistait à présenter des phénomènes artistiques, phénomènes de civilisation qui touchent justement cette région. Nous sommes à un endroit particulier dans le nord de la France, à la frontière avec la Belgique, pas loin des Pays-Bas, du Luxembourg et de l'Allemagne. Nous avons voulu mettre en valeur un certain nombre de mouvements qui ont compté dans cette Europe du Nord. C'était le cas, notamment, de l'exposition « L'Europe de Rubens », voulant mettre en valeur le rôle de Rubens comme artiste de cour, venant d'Anvers, travaillant en Italie, mais travaillant pour la Cour de France et la Cour d'Angleterre. C'était le cas également de l'exposition « Les Désastres de la guerre » dans laquelle nous sommes allés au-delà des limites chronologiques du XIX<sup>e</sup> siècle et des collections du Louvre pour explorer l'art du XX<sup>e</sup> siècle à un moment particulier, au moment des célébrations du début de la Première Guerre Mondiale, puisque cette région a été particulièrement marquée par ce conflit. Il s'agissait de regarder comment les artistes avaient été touchés et avaient changé la vision du monde à partir de la Première Guerre Mondiale. Il s'agit aussi de l'exposition « Dansez, embrassez qui vous voudrez » autour d'une des gloires de la région, le peintre Watteau, en collaboration avec le musée de Valenciennes. C'est aussi une autre approche : comment, en effet, faire en sorte que les événements qui ont eu lieu de manière temporaire s'articulent et soient organisés avec les grands musées de la région ? Cela a été le cas pour l'exposition Watteau puisque l'initiative en revient au musée de Valenciennes de mettre en valeur la très belle exposition autour de cet artiste à Valenciennes. Et nous l'avons accompagnée ici en présentant pour la première fois le « morceau de réception » de Watteau à l'Académie. Nous l'avons fait également avec « Des Animaux et des pharaons » puisque cette exposition avait été montée en parallèle avec une grande exposition d'égyptologie à Lille, et nous avons construit ainsi une politique de billets couplés. Vous verrez que c'est une de nos actions d'essayer de travailler avec les musées de la région. Dans le cadre de cette grande région, nous allons pouvoir vous annoncer que nous le ferons avec les musées de

la Picardie pour permettre d'élargir le public de ce musée du Louvre-Lens et de permettre aussi au public du musée du Louvre-Lens d'aller découvrir les musées de la région.

Voilà ce qui fonde en quelque sorte notre politique d'expositions temporaires : à la fois des expositions de civilisations, des expositions qui replacent cette région dans un contexte de relation artistique et culturelle avec les pays avoisinants, avec l'idée de construire une programmation qui s'articule avec la programmation des musées de la région. C'est ainsi donc que si nous ne présentons « que » 200 œuvres environ du musée du Louvre dans la Galerie du Temps, avec les expositions temporaires, depuis trois ans, nous avons présenté plus de 2 000 œuvres du musée du Louvre. Je me permets de souligner cet élément car c'est une véritable *circulation* des œuvres d'art entre Paris et Lens. La loi de décentralisation l'avait voulu, c'est-à-dire que les collections nationales aillent auprès des gens, vers les territoires. Je me permets de souligner ce chiffre, car ce n'est pas rien. En trois ans, le public ici a pu voir 2 000 œuvres des collections du Louvre. Aucun musée en France ni dans le monde ne bénéficie de ce « portage », pour utiliser le vocabulaire technocratique, par un grand musée français. Nous développerons un peu cette partie de la programmation pour expliquer aussi comment nous fonctionnons, mais je voulais souligner ces éléments.

J'ai dit un mot de son statut en faisant le tour de table tout à l'heure. Vous savez que cet établissement est géré par son Conseil d'Administration, qui comprend 30 membres dont 9 représentants du conseil régional, 8 élus désignés par l'assemblée régionale, un représentant pour chacune des autres collectivités puisque ce musée est le fruit à la fois de la Région, du Département, de la Communauté d'Agglomération et de la Ville, le Préfet de région et le Directeur général des affaires culturelles, qui n'ont pas pu être présents aujourd'hui, sont membres de droit de ce Conseil d'Administration, et 10 représentants de l'établissement public du musée du Louvre, qui se sont présentés à vous, et 4 personnalités qualifiées, qu'il nous faudra renouveler en février 2017, au cours de l'année prochaine, et 2 représentants du personnel, qu'il nous faudra renouveler en juin 2016 et qui se sont présentés.

En termes de budget, pour que vous compreniez comment fonctionne le musée, depuis l'année 2013, l'année d'ouverture, le budget annuel de fonctionnement du musée est de l'ordre de 15 M€. Les ressources propres sont de l'ordre d'environ 15 % de cette somme. Et la charge résultant pour les collectivités territoriales est répartie de la manière suivante : 80 % à la charge de la Région Nord-Pas-de-Calais-Picardie ; 10 % à la charge du Département du Pas-de-Calais et 10 % à la charge de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Pour mémoire, je me permets de rappeler que le budget voté pour l'année 2016 par l'équipe précédente s'élève très exactement à 14 796 300 €, un peu moins des 15 millions et la part de la Région représente 9 983 840 €. Vous avez tous ces chiffres dans la fiche qui vous a été distribuée.

En termes d'effectifs, l'organigramme comporte 85 postes. Dès la création de ce musée il a été fait le choix d'externaliser, sous forme de marchés, un certain nombre de fonctions. Cela concerne une partie de l'accueil-vente, de la sécurité, du nettoyage, de la maintenance-exploitation et de la logistique des œuvres. Ces fonctions emploient 105 personnes en CDI et 15 personnes en CDD. Aujourd'hui, l'organigramme est stabilisé à 85 personnes travaillant directement pour le musée.

Un mot de la politique tarifaire. Je l'ai évoqué à propos de la Galerie du Temps lors d'une rapide visite. Depuis son ouverture, la volonté politique a été de rendre accessible ce musée au plus grand nombre. Nous aurons sans doute à reparler ensemble de cette politique tarifaire. L'espace d'accueil, mais également la Galerie du Temps ou le Pavillon de Verre, dont nous dirons un mot, sont gratuits, d'accès libre pour le public, ainsi d'ailleurs que les coulisses du musée. En revanche, depuis l'origine, la galerie d'exposition temporaire est en accès payant et l'entrée aux expositions temporaires est fixé à 10 € pour les individuels, 5 € pour les jeunes de 18-25 ans et gratuit pour les demandeurs d'emploi et les moins de 18 ans. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, il est proposé à chaque visiteur de soutenir le musée sous la forme d'un don d'un montant libre, à partir de 1 €. C'est proposé à l'entrée du musée. On devrait voir apparaître une urne, un jour, pour favoriser cela. Voilà ce qui avait été décidé en termes de fondements de la gestion de ce musée.

En termes de fréquentation, depuis son ouverture – vous avez des chiffres très précis ici, le musée a accueilli un peu moins de 2 millions de visiteurs (1 875 223 très précisément) dont 623 589 pour les seules expositions temporaires. Les objectifs en termes de fréquentation sont maintenant, en quatrième année d'exploitation, d'être aux environs de 400 000 visiteurs. Je me permets de rappeler que la majorité des grands musées de région – je n'en citerai aucun afin de n'offenser personne – ont une fréquentation d'environ 200 000 visiteurs. L'ambition du Louvre-Lens de 400 000 visiteurs est une ambition forte qui en fera, avec le musée de Metz et le MuCEM à Marseille, le plus grand musée en termes de fréquentation régionale. Je me permets de replacer cela dans ce contexte.

Qui est ce public, puisque nous le connaissons mieux ? Si le musée est gratuit, le public doit rentrer avec un billet, distribué gratuitement. Et on demande aux visiteurs l'origine de leur région. On constate une surreprésentation de l'Ain, car, cela vaut pour toutes les statistiques françaises, souvent les gens mettent « 01 » par paresse quand ils doivent rentrer un chiffre de département. Mais quand on retrace ces chiffres, nous savons qu'en 2015, 50 % de nos visiteurs venaient de la région Nord-Pas-de-Calais. Nous connaissons les chiffres pour la Picardie aussi, 3,4 % visiteurs venaient de Picardie en 2015. Cela signifie que l'objectif de ce musée d'accueillir une majorité de personnes venant de la région est très largement atteint. Il faut noter, puisque la Picardie appartient désormais à la même région, que le chiffre des Picards a été multiplié par 2 depuis l'origine. Cela représente un peu moins de 4 % (3,4 % en 2015), mais leur chiffre a doublé depuis fin 2012. En termes de régions françaises, la deuxième région la mieux représentée est l'Île-de-France, avec 7,6 % de visiteurs. Et notre premier public étranger vient de Belgique, comme je l'ai rappelé tout à l'heure lors de la visite. Nous avons fait le choix du trilinguisme (français, anglais, néerlandais). C'est l'une des raisons, nous dit le public, qui explique l'attrait de ce musée, notamment pour le public belge ou flamand.

Nous menons une action très dynamique vis-à-vis des publics scolaires. Près de 220 000 élèves sont venus dans le cadre d'une visite organisée par l'école. Les chiffres de cette fréquentation sont aussi très conséquents. C'était l'un des enjeux d'irriguer le territoire avec le public scolaire, parce que les enfants sont aussi nos ambassadeurs, avec l'espoir qu'ils reviendront en famille.

Autre action, celle que nous menons vis-à-vis du public en situation de handicap. Comme vous le savez, cela est lié à une certaine manière de présenter les œuvres. Je ne reviendrai pas sur ce qu'est la politique de médiation de ce musée, mais elle se veut innovante, en termes de présentation des œuvres, en termes de cartels, en termes de parcours avec l'audioguide, en étant proche du public. L'équipe est convaincue qu'il faut aller au-devant du public, qu'il faut « casser la glace » parce que la gratuité ne fait pas tout. Le fait que des musées soient gratuits n'explique pas la fréquentation. Il faut aller chercher les gens, leur donner envie d'aller au musée, et en quelque sorte fidéliser les personnes qui viennent au musée du Louvre, consolider cette pratique muséale. Les enfants sont notre espoir : quand on est allé enfant au musée on a envie d'y retourner. Cela vaut aussi pour la lecture, pour la musique. Notre action consiste à faire revenir le public, et notamment le public de la ville, le public de l'agglomération, et nous allons développer devant vous un certain nombre d'initiatives en ce genre.

Bien entendu, ce musée a été aussi un investissement pour la Région, et il est normal que des enquêtes soient faites, en termes de retombées économiques et financières. Les études réalisées indiquent que pour la Région, depuis l'ouverture, les retombées financières pourraient se chiffrer à environ 84 M€. Le panier moyen des visiteurs extrarégionaux, ceux qui ne viennent pas de la région, est de 94 € par personne, c'est-à-dire une moyenne de 20 millions par an, avec 400 000 visiteurs par an. Les enquêtes économiques montrent que depuis son ouverture, environ 600 emplois dans le domaine du tourisme, de l'accueil et du commerce ont été créés grâce à ce musée, et on voit également le temps de séjour dans la région augmenter, puisqu'en complément de la visite du Louvre-Lens, un visiteur sur deux déclare venir au Louvre-Lens et visiter un autre site culturel de la région, et deux visiteurs sur trois déclarent passer au moins une nuit dans la région. C'est ce que nous apprennent nos enquêtes de proximité. Vous trouverez tous ces chiffres dans votre dossier. Et le projet dont nous aurons à reparler dans d'autres instances est celui de l'installation des réserves du musée du Louvre à proximité de cet établissement.

Je crois vous avoir dit l'essentiel du diagnostic que l'on peut poser sur notre musée. Souhaitez-vous prendre la parole à ce stade, concernant le bilan du musée ? Avez-vous des questions à nous poser ? Préférez-vous que le faire après le deuxième rapport ? Nous allons tout vous présenter, comme cela, vous aurez le temps de mûrir vos questions.

Je vous rappelle que nous sommes dans une situation particulière puisque le Directeur du musée du Louvre-Lens, Xavier DECTOT, a été nommé à Édimbourg. Il quitte officiellement ses fonctions le 1<sup>er</sup> avril. Un mot de la procédure de recrutement. Le poste est déclaré vacant. Il est ouvert aux conservateurs du patrimoine. Pour le mois de mars, le mois d'avril, dans les statuts du musée, il est précisé que le Président du Conseil d'Administration doit sélectionner trois des candidats et soumettre ces trois candidats aux représentants de la Région, du Département et de la Communauté d'Agglomération pour un vote qui aura lieu lors de notre prochain Conseil d'Administration. Nous devrions donc désigner le prochain Directeur du musée lors de notre Conseil d'Administration du mois de juin. Concernant la date de sa prise de fonction, il est bien entendu que la personnalité retenue doit être en poste quelque part et n'a pas la possibilité de quitter son poste. Cela devrait donc se faire vraisemblablement à l'automne.

En tant que président du Conseil d'Administration, j'ai demandé au conservateur en charge des collections, Luc PIRALLA, d'assurer l'intérim. Il est important qu'un conservateur de statut représente et incarne notre musée. Je remercie Luc PIRALLA pour cet intérim. Je lui laisse présenter la politique d'expositions, en vous rappelant, pour structurer nos débats, comment, en termes de calendrier et de budget, sont organisées ces expositions. Vous allez devoir vous prononcer dans certains Conseils d'Administration sur la politique d'exposition. Or nous travaillons généralement trois ans en amont. Ainsi, la politique d'exposition de l'année 2017 a déjà été validée par vos prédécesseurs. Cela est normal dans le monde des musées. Nous travaillons en amont, les prêts se négociant, comme le rappellera Luc PIRALLA. Il est important de vous préciser le cadre juridique et économique de l'organisation des expositions. J'ai donc demandé à Luc d'être pédagogue pour que vous compreniez quelles sont les échéances – nous, professionnels des musées, savons comment cela fonctionne. Luc ?

## **2.2 Programmation 2016-2018 des expositions temporaires et présentation de l'organisation d'une exposition**

**M. PIRALLA.**- Merci, Monsieur le Président. Bonjour à tous. Comme l'a rappelé Monsieur le Président, l'enjeu de cette présentation est double.

Il s'agit, dans un premier temps, de repréciser le calendrier et les éléments budgétaires d'une organisation, essentiellement les grandes expositions temporaires, ici dans la galerie des expositions temporaires, et dans un deuxième temps, de rappeler la programmation qui est déjà « sur le métier » pour les années 2016-2018.

Ici, en interne, l'organisation de l'exposition implique une organisation particulière. Au-delà de l'organigramme classique, nous mettons en place une équipe projet transversale d'une quinzaine de personnes. Un certain nombre de référents, en lien évidemment avec leur mission au quotidien, sont responsables de sous-groupes thématiques, avec un certain nombre d'éléments. Ce sont tous les éléments qu'implique l'organisation d'une grande exposition temporaire (la question de la scénographie, les travaux, la régie des œuvres, la programmation culturelle autour de l'exposition, les prêts et les assurances, évidemment, la médiation culturelle en salle et hors les salles, la communication, multimédia et audiovisuelle dans un certain nombre de projets, le suivi des marchés publics, la documentation, notamment pour les médiateurs, et évidemment, les éditions puisque les grandes expositions ici impliquent la publication d'un catalogue, comme il se doit dans un grand musée).

Cette organisation nous permet un suivi précis de l'avancement des projets dans l'ensemble de ses différentes composantes, comme je viens de le rappeler. Une maîtrise meilleure du rétroplanning, des ressources, notamment des ressources humaines, et une validation au fur et à mesure du projet, et une manière de résoudre au fur et à mesure un certain nombre de problèmes. Il y a aussi la question de l'anticipation.

Une exposition, de manière très simplifiée, se déroule en cinq phases :

- Première phase : La conception, en deux ans et six mois avant le début de l'exposition, mais cela peut être plus long parce que certains projets peuvent être travaillés depuis bien plus longtemps.
- Deuxième phase : Le montage sur place, neuf semaines avant le début de l'exposition. Nous reviendrons plus précisément sur les éléments de tout début de chantier dans les galeries.
- Troisième phase : L'exposition, de trois à quatre mois, suivant les expositions et suivant le type d'œuvres présentées, on est plus ou moins limité, notamment si nous avons beaucoup d'arts graphiques comme c'était le cas lors de la dernière exposition, nous sommes contraints en termes de durée...

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je me permets d'ajouter que vous avez sur table les éléments qui vous sont distribués. Il est un fait que le monde des musées connaît bien, mais qui est clairement méconnu, voire inconnu du grand public, c'est que la plupart des expositions dans le monde durent trois mois, en raison essentiellement de la fragilité de l'exposition des dessins. On pourrait se poser la question de savoir pourquoi les expositions ne durent pas cinq mois ou six mois. Aujourd'hui, les prêts d'exposition passent devant une commission qui se réunit à Paris et donne l'autorisation de déplacement des œuvres pour toutes les collections publiques françaises, et le calendrier fixe toujours la durée des expositions à trois mois dans la mesure où, en effet, les dessins s'abîment à la lumière, c'est aussi le cas pour les photographies. Et, généralement, un dessin est présenté trois mois avant d'être mis dans le noir pendant environ trois ans. Il ne peut pas être représenté dans cette période de trois ans.

**M. AILLAGON.**- C'est comme les endives.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Il y a plein de débats sur ce sujet, mais c'est pour que vous compreniez pourquoi il y a cette périodicité de trois mois et pourquoi il est assez complexe de dépasser les trois mois. On voit bien qu'il y a une tendance actuelle qui consiste à aller vers trois mois et demi, ou quatre mois. On essaie tous de « gratter » un peu, mais le coût est le même, et plus vous avez de jours d'exploitation et plus le public, au-delà des questions financières, a plus de temps. Mais c'est pour que vous compreniez pourquoi, dans le monde entier, les expositions vont de trois à quatre mois. Quand une proposition d'exposition arrive à six mois, elle n'est généralement pas examinée, tout simplement parce qu'elle sera refusée. Pardon, Luc, de t'avoir interrompu.

**M. PIRALLA.**- Aucun problème.

- Quatrième phase : Le démontage. Cela va assez vite, que ce soit le décrochage des œuvres et le démontage de la scénographie.
- Cinquième phase : Nous avons déjà enclenché la phase 2 de l'exposition suivante, c'est la question du bilan et des évaluations de nos pratiques puisque nous sommes encore un établissement jeune, et sommes toujours en train d'essayer de nous améliorer en termes d'organisation et d'efficience budgétaire.

Il y a plusieurs phases dans la conception. Ici nous sommes vraiment sur la phase intellectuelle et le propos de l'exposition. Elle se matérialise par la rédaction d'un synopsis par un ou plusieurs commissaires, très souvent du Louvre, c'est le principe, avec, dès que le projet est accepté, une négociation des prêts qui peut durer de un à deux ans, et qui est, là aussi, un aspect assez délicat sur les projets plus ou moins faciles. Mais c'est une phase sur laquelle il faut prendre du temps parce que là aussi, il y a toujours une durée incompressible pour l'acceptation des prêts puisque chacun des prêteurs a sa propre procédure d'acceptation des prêts.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Dans ce Conseil d'Administration vous aurez à vous prononcer sur les expositions à partir de l'année 2018-2019 et elles vous seront présentées selon ce modèle, sous la forme que nous appelons un synopsis, c'est-à-dire deux ou trois pages qui expliquent le propos de l'exposition, et des listes d'œuvre, sachant que ces listes ne sont pas « contractuelles », comme le disent les commerçants tout

simplement parce que tant que chaque musée n'a pas accepté... C'est ce qui fait aussi l'intérêt de ce musée. Le nom du Louvre permet d'obtenir des prêts que malheureusement, tel ou tel musée de région, généralement, n'arrive pas à obtenir. C'est une économie, de dons et de contre-dons. Généralement, nous sommes liés les uns envers les autres, on prête à des musées parce qu'on attend en retour, justement, des prêts. C'est une forme d'économie archaïque. Mais cela signifie que c'est un élément très important et tous les musées dans le monde travaillent deux à trois ans à l'avance. Je vous dis cela parce que souvent le public a du mal à comprendre pourquoi telle exposition qui marche très bien, on ne peut pas la prendre. On ne peut la prendre parce que, généralement, les prêts n'ont pas été négociés et parce que les programmations au British Museum ou à Anvers, à Lille ou à Valenciennes, la programmation des expositions est faite pour l'année 2016, elle est faite pour l'année 2017, elle est déjà faite. Je me permets de souligner ces contraintes.

**M. PIRALLA.**- La deuxième phase de la conception, une fois que le projet est validé, est le travail de la scénographie, qui est très importante. On lance un marché pour la conception scénographique, pour lequel on choisit cinq candidats. Après un concours, on choisit l'esquisse la plus intéressante, surtout par rapport au commissaire. Le commissaire a un rôle prépondérant sur le choix de la scénographie.

Dès cette période, on travaille aussi les dispositifs de médiation. On développe la pédagogie et la programmation culturelle autour de l'exposition. La particularité est que la programmation doit être bouclée au mois de juin de l'année précédente. C'est un élément important pour nous en termes de rétroplanning.

Concernant la communication, l'élaboration du plan de communication se fait à peu près au mois de février de l'année en cours et la validation du titre audiovisuel, qui est toujours très important pour la réception de l'exposition, se fait autour de six mois avant le début de l'exposition.

Le montage comprend deux aspects, les travaux et l'accrochage des œuvres. C'est l'aménagement scénographique. Nous lançons des appels d'offres de marchés – nous sommes, évidemment, soumis au Code des marchés publics – et passons devant une Commission d'Appel d'Offres. Cette phase doit se faire cinq à six mois avant le début de l'exposition. Plus on anticipe mieux c'est. Cela a toujours été vrai.

Les travaux en eux-mêmes se font de quatre à cinq semaines sur site, entre le démontage de l'exposition précédente et la reconstruction de l'exposition. Comme vous l'a rappelé le Président, nous avons affaire à des travaux d'importance. Vous verrez les montants, nous avons un espace qui est très important. D'ailleurs, notre ratio coût/mètre carré est relativement intéressant par rapport à d'autres structures culturelles nationales.

Concernant l'accrochage, nous avons fait le choix, dans notre exploitation du musée, d'externaliser la prestation du transport des œuvres et de l'accrochage. On lance un marché, dans un accord-cadre qui est commun avec le musée du Louvre, pour choisir rapidement l'entreprise qui va s'occuper à la fois des transports et de l'installation sur place (deux à trois semaines sur site). Je ne parle pas de l'exposition.

Concernant le démontage, il faut compter une à deux semaines pour le décrochage des œuvres et une semaine pour le démontage de la scénographie. On va très vite.

L'évaluation fait un bilan quantitatif, qualitatif, et organisationnel des différentes phases.

Concernant les éléments de budget, cette année nous sommes à 1,7 M€ sur les deux grandes expositions temporaires. Ici vous avez le budget global prévisionnel pour l'exposition consacrée à Le Brun, qui est celle qui nous coûtera le plus cher cette année. Nous sommes à 950 000 €, c'est vraiment le plafond.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Pardon, Luc, pourriez-vous revenir au slide précédent, celui de Le Brun ?

Un mot sur le budget. Dans ce musée, depuis sa création, nous avons un budget d'exposition pour les expositions temporaires de 1,7 M€. Pour votre compréhension, cela signifie qu'il y a deux grandes expositions par an dans l'espace le plus grand, et une exposition dans le Pavillon de Verre. Il y a deux catégories d'expositions. Celles dont le budget est compris entre 700 000 € et 900 000 € à peu près sont les expositions qui occupent les 2 000 m<sup>2</sup>. Je ne sais pas si vous êtes très familiers avec l'économie des expositions, mais

aujourd'hui, en raison des coûts de transport et de scénographie, vous voyez bien comment se répartit un coût comme celui-ci. Il n'est pas rare que la plupart des très grosses expositions – celles dont on entend le plus parler, que certains musées de région arrivent encore à monter ou celles du Grand Palais, par exemple – coûtent entre 2 et 3 M€, notamment s'il y a des prêts avec les États-Unis ou des prêts avec la Russie, généralement de 250 à 300 œuvres.

Une exposition très ambitieuse sur 2 000 m<sup>2</sup> ne peut pas coûter moins de 700 000 € à 900 000 €. Je me permets de vous dire que pour une exposition sur 2 000 m<sup>2</sup>, le coût ici est assez limité, même s'il paraît, bien entendu, très important. Et vous voyez pourquoi : vous avez à peu près au moins 400 000 € de transport et d'installation, parce que déplacer des œuvres d'art suppose des précautions particulières, et à peu près 300 000 € de scénographie. Tous ceux qui autour de cette table ont déjà monté des expositions savent que ces chiffres sont quasi incompressibles.

En revanche, la slide suivante montre que l'autre espace d'exposition, le Pavillon de Verre, plus petit (300 m<sup>2</sup>), accueille des expositions dont le budget est de 100 000 €. Je ne vous cache pas c'est le budget de la majorité des musées de région, c'est même leur budget de fonctionnement tout court, et c'est avec cela qu'ils font tout, y compris, parfois, des expositions. Mais, je le répète, ils ont généralement un espace d'exposition de moins de 300 m<sup>2</sup>. Je me permets de souligner que sur 100 000 € on retrouve les mêmes proportions que sur les 900 000 € de tout à l'heure (un tiers pour le transport et l'installation, et à peu près un tiers pour la prestation d'aménagement). Ici, vous le voyez, sur 100 000 € vous avez 29 000 € de transport et vous avez 32 000 € d'aménagement.

Ce que vous devez donc retenir dans les équilibres, que ce soit une exposition à 700 000 €-900 000 € ou à 100 000 €, il y a toujours un tiers pour le transport et l'installation des œuvres et toujours un tiers pour la scénographie. Cela signifie que par rapport au budget des musées de la région, il y a ici une ambition forte, et je me permets de rappeler – nous en dirons un mot du point de vue du contenu scientifique – que ces espaces, notamment l'espace du Pavillon de Verre, sont au profit des musées de la région puisque nous accueillons des expositions faites par un commissaire conservateur choisi parmi les commissaires de la région, au bénéfice de la valorisation des patrimoines des musées de la région. Il faut compter aussi cela comme un élément de valorisation des patrimoines des territoires.

Peut-être rapidement, Luc, la présentation de la programmation ?

**M. PIRALLA.**- La prochaine exposition, dans la grande galerie d'exposition temporaire sera consacrée à Charles Le Brun « le peintre du Roi-Soleil » du 18 mai au 29 août 2016.

Elle sera suivie, vous allez le voir, à la fin de l'année, par l'exposition « L'histoire commence en Mésopotamie. De Sumer à Babylone ». Parallèlement, dans le Pavillon de Verre, nous accueillerons, à partir du 20 avril, l'exposition « RC Louvre. Mémoires Sang et Or », sur les supporters du Racing Club de Lens, à l'occasion de l'Euro 2016 qui se tiendra ici aussi à Lens. Et à la fin de l'année, nous accueillerons une autre exposition « Miroirs », réalisée avec notre collègue du musée de Gravelines.

Pour 2017, la première exposition temporaire sera consacrée aux frères Le Nain, ces grands peintres du début du XVII<sup>e</sup> siècle, et à partir du 6 septembre 2017, nous présenterons une exposition plus civilisationnelle et plus archéologique : « Musique et son dans l'Antiquité ». Enfin, en 2018, en galerie d'exposition temporaire, toujours, la première grande exposition de l'année sera dédiée aux splendeurs de la dynastie Kadjar, dynastie iranienne de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle au tout début du XX<sup>e</sup>. J'en dirai un tout petit mot par la suite.

Charles Le Brun, comme l'indique le sous-titre de l'exposition, c'est le peintre du Roi-Soleil. Il fait partie des grands artistes de Louis XIV avec Le Vau et Le Nôtre. Vous voyez ici un tableau vraiment très important des collections du Louvre, qui est le portrait du chancelier Séguier, que nous aurons le plaisir de recevoir. Je vais présenter rapidement les vues de l'exposition. Charles Le Brun est un peintre très important du XVII<sup>e</sup> français. Il n'a pas eu l'occasion d'avoir une rétrospective dédiée à son œuvre depuis 1963. Cela reste un événement très important en termes scientifique. C'est à la fois un peintre, mais c'est aussi véritablement un

maître des arts sur l'ensemble de la production du Grand Siècle français. Vous le voyez ici, il a été à la tête des manufactures des Gobelins, voyez les tapisseries qui seront présentées dès la première salle, vous voyez sur la tapisserie du mobilier national, Louis XIV visitant ces manufactures.

Voici une vue très spectaculaire de l'ensemble de ses œuvres, avec ce plafond peint qui vient du plafond d'un hôtel particulier sur l'actuelle place des Vosges et qui se trouve aujourd'hui au musée de Carnavalet. Nous n'avons jamais présenté un plafond « en plafond ». Ce sera une première, avec le chancelier Séguier en fin de vue. Enfin, il sera intéressant de voir qu'il n'y aura pas seulement de la peinture, on pourra voir à travers l'œuvre de Charles Le Brun, la manière dont il a pu donner des modèles aux grands artistes. Nous aurons par exemple les quatre grandes statues des *Quatre Saisons*, qui sont à Versailles, sur un dessin de Charles Le Brun, et nous verrons comment elles ont pu être réinterprétées par les grands artistes, dont Girardon sur l'*Hiver*. Nous verrons aussi que loin de l'image qui était traditionnellement la sienne d'un autocrate des arts, il y avait une grande liberté dans la création de ses modèles.

La deuxième exposition, « L'histoire commence en Mésopotamie », n'a pas encore été présentée au Conseil d'Administration. Je vais donc aller très vite car je ne veux pas empiéter sur la présentation d'Ariane THOMAS, la commissaire de l'exposition et du département des Antiquités orientales. Juste pour rappeler que c'est une exposition qui vise à remettre en avant le patrimoine de cette région entre le Tigre et l'Euphrate, qui est qu'aujourd'hui en Irak actuel, où l'actualité ne lui est pas très favorable, mais c'est aussi un moment fort pour nous de remettre en avant la richesse de ce territoire pendant quatre millénaires. En mettant en avant la question des premières fois : Première ville, première écriture, premier empire, etc. Une vue rapide de la scénographie pour vous montrer le clin d'œil à l'architecture traditionnelle de ces périodes, l'architecture de temple, c'est un peu la volonté de Véronique DOLLFUS sur son projet architectural.

Il y a eu une véritable volonté de la part d'Ariane THOMAS, dès le début de l'exposition, de rendre accessible la Mésopotamie, qui peut paraître lointaine, et en réalité, le début de l'exposition rappellera que finalement on connaît la Mésopotamie sans le savoir. Et cela est véritablement très important pour elle, dans son propos, de rendre accessible une notion qui peut nous paraître lointaine et qui, finalement, est quand même dans notre imaginaire, via un certain nombre de biais.

Voilà deux des plus grands chefs-d'œuvre, à mon sens, du département, Marielle me le confirmera...

**Mme PIC.**- Je le confirme...

**M. PIRALLA.**- ... qui seront présentés au cours de cette exposition. Et le fait qu'ils viennent est, véritablement, un événement.

Dans le Pavillon de Verre, nous présenterons, comme je l'ai déjà dit, à partir du 20 avril, cette exposition « RC Louvre. Mémoires Sang et Or » à l'occasion de l'Euro 2016. Il s'agit de présenter des objets liés à des témoignages que l'on a pu recueillir ici au musée un an auparavant. On a lancé avec d'autres musées, notamment le Musée national du sport, une grande collecte patrimoniale en vue de faire figurer ce patrimoine dans les collections nationales du sport. Nous présenterons ces différents éléments.

**M. AILLAGON.**- Des maillots, des maillots et des maillots ?

**M. PIRALLA.**- Pas du tout.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Il y a eu un vrai travail de fait. Il a déjà été présenté lors d'un précédent Conseil d'Administration. Quand je disais tout à l'heure qu'il fallait casser le mur qui peut exister entre les gens et le musée. Il s'agit d'une véritable action de patrimonialisation du sport. Il y a un Musée national du sport en France. Un travail a été fait par des personnes. Nous avons demandé aux supporters de venir avec un objet et de raconter l'histoire de cet objet et en quoi il était lié à un souvenir du club. Il y a des maillots, des objets de produits dérivés, des tickets, des affiches. Certains font des collections de coupures de presse. Mais l'enquête anthropologique au cours de laquelle nous avons filmé les gens en train de raconter cette histoire, le lien entre l'objet et eux, cela aussi fait l'objet de cette collecte. Et une sélection a été faite pour ensuite rejoindre le Musée national du sport. Ce n'est pas seulement l'objet, mais aussi cette enquête anthropologique.

Il m'a semblé important – non seulement je l'assume mais je trouve l'idée particulièrement heureuse – de faire en sorte que l'on ait ici un vrai temple de la culture populaire qu'est le stade Bollaert et de faire en sorte qu'une partie de ce public populaire ose franchir le seuil du musée. Même si 5 % des supporters viennent ici, nous aurons gagné quelque chose parce qu'il s'agit justement de casser les frontières entre les pratiques. Il n'y a pas ceux qui pratiquent le football et ceux qui pratiquent le musée. C'est dans la tête des théoriciens, mais il s'agit d'unir un peu ces pratiques. Cela participe de ce que je vous ai dit de notre conviction qu'il faille aller chercher les gens là où ils sont. Ils sont au stade, on va les chercher au stade. Il faut aller les chercher l'été au bord de la mer, il faut aller les chercher dans les centres commerciaux. Il faut aller les chercher là où ils sont pour les faire venir au musée. Nous essayons de faire la même chose à Paris, car ne pensez pas que les musées sont tous assis sur une espèce de situation de rente, la situation est la même pour tous les musées. Il s'agit de renouveler l'intérêt pour le musée.

**M. PIRALLA.**- Un mot rapide sur « Miroirs », la prochaine exposition que nous n'avons pas encore présentée ici, et qui sera réalisée avec mon collègue du musée de Gravelines sur la question du miroir sous toutes ses formes, de l'objet de toilette jusqu'à la réflexion sur la question du reflet et sur l'image et le côté plus ou moins réel de l'image. Et nous aurons ce tableau prêté par le musée d'Arras. Je remercie Monsieur le Maire d'avoir accepté ce prêt.

**M. AILLAGON.**- Y aura-t-il des œuvres du XX<sup>e</sup> siècle ?

**M. PIRALLA.**- Oui, bien sûr.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Le Pavillon de Verre est un moyen de montrer des œuvres qu'un commissaire de la région, ici le conservateur du musée de Gravelines, choisit dans les musées de la région autour d'un thème. Dans ce cas on ne suit plus les limites du musée du Louvre (on va de l'Antiquité jusqu'à l'art contemporain) avec l'idée de faire le relais pour inciter le public à aller visiter les musées de la région. Le maire d'Arras est parmi nous, mais les Anges d'Arras sont venus à la dernière grande exposition sur le Moyen-Âge. Ce n'est pas un hasard si Xavier DECTOT, le commissaire, avait choisi ce thème : c'est bien parce qu'il y avait des chefs-d'œuvre de cette période qui étaient conservés dans les collections de la région.

Hasard du calendrier – ce n'en est pas un, d'ailleurs –, l'exposition suivante sur les frères Le Nain, artistes de la région Picardie, fait que là aussi, le lien avec les musées de la région sera mis en valeur. Nous pouvons peut-être en montrer quelques images à ce stade, Luc. Nous présenterons ces expositions. Elles ont été programmées. Ce sont des icônes de l'art et de la culture, pour les frères Le Nain.

**M. PIRALLA.**- Je les passe vite. C'est une exposition qui est organisée avec des musées américains (le Kimbell Art Museum de Forth Worth au Texas et les musées de San Francisco), une co-organisation avec les collègues américains, qui nous permet de remettre sur le métier tous les mystères liés à cette production artistique que vous avez peut-être eu l'occasion de croiser dans les livres d'histoire sur la paysannerie. Il y a encore beaucoup de choses à comprendre sur ces grands artistes du règne de Louis XIII.

Je présente très brièvement le projet « Musiques et sons dans l'Antiquité » car il en est à ses tout débuts chez nous. Il réunit trois départements du Louvre, fait très intéressant en soi (les départements des Antiquités orientales, des Antiquités égyptiennes, et des Antiquités grecques, étrusques et romaines), autour de la question de la musique et des sons, avec un parcours qui est très clair. On part du rapport aux dieux, pour ensuite aller sur le rapport au pouvoir et enfin sur la question de la musique et du son dans la vie quotidienne.

Un dernier mot sur le projet de la dynastie des Kadjar. J'ai choisi cette image, exposée dans la Galerie du Temps, le portrait de Fat'h Ali Shah, cadeau diplomatique à Napoléon I<sup>er</sup>, parce qu'elle résume assez bien l'enjeu de cette production artistique de l'Iran du XIX<sup>e</sup> siècle, à cheval entre tradition et modernité : ici nous avons un tableau qui est complètement occidental et qui, malgré tout, est traité de manière très conforme à la tradition de miniature. Et rien que dans cette œuvre, se trouve finalement l'enjeu de l'exposition.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Pour conclure, cet exposé avait pour but de vous présenter à la fois le calendrier (une programmation jusqu'au printemps 2018), le calendrier du montage des expositions qui souvent

durent trois mois, rarement plus. Vous avez vu, je me permets de le souligner, qu'il s'écoule généralement quatre à cinq semaines avant le montage. Il ne faut pas imaginer que la galerie est vide... On pourrait imaginer dans ces conditions que puisqu'il n'y a que deux expositions, il n'y a que six mois d'occupation. Faire six à sept mois d'exposition signifie une occupation pratiquement toute l'année entre le montage et le démontage de chacune des expositions. Il ne faut pas minorer ce temps de montage et de démontage.

Nous affichons notre ambition en termes d'implantation auprès des musées de la région et aussi internationale. Nous l'avons souligné avec l'exposition sur les frères Le Nain, qui sera montrée aux États-Unis. Nous pourrions le faire aussi avec l'exposition « Mésopotamie » qui s'inscrit dans le débat national sur la protection du patrimoine des pays en guerre. Ce n'est pas rien, ou avec l'exposition Kadjar, puisque nous allons, avec notamment Yannick LINTZ, en Iran négocier les prêts. Et ce sera la première fois que nous pourrions voir des éléments du trésor impérial iranien dans le monde grâce à l'accord que j'ai pu signer à l'Élysée le mois dernier. Il s'agit aussi de faire de ce lieu et de ce musée un lieu unique en France car c'est aussi le caractère exceptionnel du musée du Louvre. Les grands musées sont soit des musées de peinture soit des musées d'archéologie. Nous sommes un musée de peinture, un musée d'archéologie, un musée de civilisations. Nous pouvons y présenter aussi bien Le Brun ou Le Nain que l'Iran Kadjar ou la Mésopotamie avec, bien entendu le souci, vous l'avez compris, dans la programmation, d'aller chercher le public sur des sujets qui ne sont pas pour autant, aussi faciles que cela.

On présente ici le Louvre dans toute sa richesse et dans toute sa complexité.

Je ne sais pas si cela suscite des questions. C'était un moyen de vous présenter les conditions et les cadres de notre travail pour que vous compreniez mieux quand nous vous soumettrons des programmations, des expositions. Mais ce que l'on vous a dit est peut-être très général.

Nous allons commencer à dérouler nos délibérations.

### **III. Délibérations**

Les douze délibérations de ce Conseil d'Administration ont pour objet essentiellement de refonder les représentants que vous êtes.

#### **3.1 Élection du vice-président représentant la Région Nord-Pas de Calais-Picardie**

La première délibération est celle qui doit élire le Vice-Président représentant la Région. Le Conseil d'Administration est, dans ses statuts, dirigé par le Président de l'établissement, qui est le représentant du musée du Louvre et qui a un Vice-Président, qui est le représentant de la Région. Nous avons reçu la candidature de M. DECOSTER en tant que Vice-Président de la Culture pour la Région. Je dois demander s'il y a d'autres candidatures à ce poste ? Et nous devons voter à main levée.

*(Il est procédé au vote à main levée)*

Je me permettrai de féliciter M. DECOSTER, qui siège officiellement à mes côtés pour présider ce Conseil d'Administration.

**M. AILLAGON.**- Monsieur le Président, permettez-moi simplement de féliciter M. DECOSTER et de saluer également le travail exceptionnel qu'a accompli le Président PERCHERON dans la même responsabilité. Il est vraiment le père de cet établissement, l'un de ses pères en tout cas, avec votre prédécesseur. Je tiens simplement à rendre hommage à sa personnalité, hors du commun, et à l'œuvre culturelle qu'il a accomplie dans cette très grande région.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci Monsieur le Ministre. Nous avons pu le faire à titre personnel lors du dernier Conseil d'Administration.

### **3.2 Composition de la Commission d'Appel d'Offres : désignation des représentants de la Région Nord-Pas de Calais-Picardie**

La deuxième délibération est relative à la composition de la Commission d'Appel d'Offres. Comme vous l'avez compris, nous sommes toujours bien entendu soumis au Code des marchés publics, et il y a un certain nombre de commissions. Là encore, il s'agit de prendre en compte les résultats des élections régionales. Il est proposé que la titulaire représentante soit Mme Sophie ROCHER, et sa suppléante Mme Irène PEUCELLE.

Qui vote favorablement à ces candidatures ?

*(Il est procédé au vote à main levée)*

Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Troisième délibération relative à la composition du Comité Technique, avec le même renouvellement. Est proposé comme titulaire M. DECOSTER...

**Mme FERRAR.**- Sur la délibération de la composition de la CAO il faut également intégrer la démission de M. PERRAULT qui nous a quittés récemment et donc, proposer au nom du Louvre, peut-être sa remplaçante, qui est Valérie FOREY.

**M. LE PRÉSIDENT.**- D'accord.

**Mme FERRAR.**- Pour éviter de délibérer une nouvelle fois, la composition de la CAO

**M. LE PRÉSIDENT.**- Dans la Commission d'Appel d'Offres il y a bien entendu un représentant de la Région et un représentant du musée du Louvre. Le directeur financier du musée du Louvre y siégeait et comme il a changé de poste, il a été remplacé, comme je vous l'ai dit en introduction, par Mme FOREY. Nous sommes appelés à nous prononcer pour la candidature de Mme FOREY.

*(Il est procédé au vote)*

Merci.

### **3.3 Composition du Comité Technique : désignation des représentants de la Région Nord-Pas de Calais-Picardie**

**M. LE PRÉSIDENT.**- J'étais passé un peu trop vite à la composition du Comité Technique, notre troisième délibération. Sont proposés M. DECOSTER comme titulaire et Mme Christelle DELEBARRE comme suppléante.

*(Il est procédé au vote)*

### **3.4 Composition du Comité d'Hygiène et Sécurité des Conditions de travail : désignation des représentants de la Région Nord-Pas de Calais-Picardie**

**M. LE PRÉSIDENT.**- Quatrième délibération, la composition du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail. Il est proposé comme titulaire M. RAMDANI et comme suppléante Mme BOURGHELLE

**Mme COOLZAET.**- Sur quel poste ?

**M. LE PRÉSIDENT.**- Nous sommes à la quatrième délibération, sur la composition du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail. Vous voulez que je répète, Madame ?

**Mme COOLZAET.**- Oui.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Quatrième délibération, Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail. Est proposé comme titulaire, M. RAMDANI, et comme suppléante, Mme BOURGHELLE.

*(Il est procédé au vote)*

Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.**- La cinquième délibération est relative au règlement de visites du musée. C'est un ajustement du règlement actuel puisqu'après plus de trois ans d'existence, il faut tenir compte d'un certain nombre de retours d'expérience. Je laisse peut-être à Luc le soin d'expliquer ce petit ajustement technique.

### **3.5 Règlement de visite du musée : ajustement du règlement actuel**

**M. PIRALLA.**- Comme vous l'avez dit, ces ajustements sont liés aux retours des trois années exploitation que l'on a pu avoir. Il s'agit d'adapter les horaires d'ouverture et de préciser un certain nombre d'interdictions dans les conditions de visite des publics individuels et des publics de groupes. Cela s'arrête à tout visiteur et à toute personne présente sur le site.

**Mme COOLZAET.**- Est-ce que la gratuité dans la Galerie du Temps est inscrite dans le règlement ?

**M. LE PRÉSIDENT.**- Non, Madame, elle est votée chaque année au moment du budget. Elle sera de nouveau examinée par votre instance.

**M. AILLAGON.**- Quelles sont les interdictions nouvelles éventuelles ?

**M. PIRALLA.**- Je ne veux pas être trop fastidieux, mais nous avons précisé un certain nombre de choses, comme les objets tranchants et contondants, l'interdiction de produits illicites, ..., l'interdiction de substances explosives... je peux dérouler.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Qui vote pour ? C'est vraiment très technique comme ajustement.

*(Il est procédé au vote)*

Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Comme je vous l'ai dit, la sixième délibération est relative aux conventions de partenariat. En effet, nous recherchons à développer les billets groupés et les partenariats pour tous les événements culturels de ce musée. Catherine FERRAR, pouvez-vous nous en dire plus ?

### **3.6 Convention de partenariat pour la mise en place de billets couplés à l'occasion de l'exposition « Charles Le Brun, le peintre de Louis XIV »**

**Mme FERRAR.**- Nous aurions aimé pouvoir présenter les conventions en cours de négociation avec les partenaires qui sont présents, c'est-à-dire le château de Vaux-le-Vicomte, le château de Versailles, et le château départemental de Sceaux, mais les dates du Conseil d'Administration et d'exposition ne nous ont pas permis de présenter des conventions complètement finalisées.

Nous vous proposons d'adopter les principes de négociation qui sont retenus et présentés dans la convention qui est jointe à la délibération, et lors du prochain Conseil d'Administration, de vous présenter de façon plus détaillée les conditions de partenariat qui auront été négociées avec les musées pressentis.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Il s'agit d'essayer de négocier avec le château de Sceaux, le château de Versailles et le château Vaux-le-Vicomte et Chantilly des billets groupés pour favoriser le fait qu'aux personnes qui iraient à Chantilly il soit permis de venir à Lens, mais aussi l'inverse, les gens qui sont à Lens d'aller à Chantilly. Pour l'instant, ces négociations n'ont pas abouti. Il s'agit simplement de signer une convention et de fixer le prix d'un billet groupé qui permet l'accès aux deux lieux.

**Mme HAVEZ.**- Comment se font les décomptes au niveau des entrées ?

**M. LE PRÉSIDENT.**- Tout cela doit être précisé dans la convention, dans la clé de répartition entre les deux musées.

**Mme FERRAR.**- Cela figure dans la convention, et en général pour les conventions que l'on a déjà pratiquées nous sommes sur 60-40 : 60 % pour le Louvre-Lens et 40 % pour les musées partenaires. Cela dépend de la taille et de l'importance des musées.

**Mme HAVEZ.**- D'accord.

**Mme FERRAR.**- Nous avons besoin de temps pour négocier.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Et dans la négociation, il y a souvent la question, comme le dit Monsieur le Ministre, de « qui émet le billet ». Si on l'achète au musée de Chantilly, ce n'est pas la même chose que si on l'achète au Louvre.

**M. LETURQUE.**- Monsieur le Président, comme Arras accueille les expositions de Versailles, s'il y a une convention entre Versailles et le Louvre, je trouve qu'il serait intéressant que les expositions de Versailles puissent être placées dans le débat.

**M. AILLAGON.**- J'approuve Monsieur le Maire d'Arras.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Nous l'avons fait, Monsieur le Maire puisque justement nous avons signé ce type de convention avec Arras, pour un partenariat Arras-Lens et donc, j'entends tout à fait d'intégrer les expositions de Versailles à Arras dans cette proposition.

**M. LETURQUE.**- Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Étant donné que ces négociations ne sont pas finalisées, comme l'a rappelé Mme FERRAR, nous vous présenterions le détail de ces négociations lors du prochain Conseil d'Administration, mais nous demandons un vote de principe d'aller vers ces institutions. Certaines sont déjà venues vers nous. Nous intégrons également à ces négociations la ville d'Arras pour favoriser les billets groupés.

Sur ce principe, qui vote pour ?

*(Il est procédé au vote)*

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.**- La septième délibération est relative à l'autorisation de lancement de marché, Catherine à nouveau

### **3.7 Autorisation de lancement des marchés**

**Mme FERRAR.**- Merci, Monsieur le Président. Il y a deux délibérations.

La première modifie une délibération qui a déjà été présentée en Conseil d'Administration et qui nous permettrait, plutôt que d'avoir recours à un prestataire externe pour les travaux de scénographie, de recruter un scénographe pour concevoir la scénographie des prochaines expositions de 2016. Il s'agit d'une délibération modificative.

La deuxième est une délibération assez habituelle dans notre Conseil d'Administration, elle nous permet, comme l'a présenté tout à l'heure Luc PIRALLA, de lancer les marchés qui permettent de préparer les expositions. Vous avez dans cette délibération, l'autorisation de lancement du marché pour les travaux d'aménagement des expositions « L'histoire commence en Mésopotamie », l'exposition « Miroirs » dont nous vous avons parlé rapidement, qui se tiendra dans le Pavillon de Verre, et les prochaines expositions, pour l'installation, les transports, les poses, toutes les phases qui vous ont été présentées précédemment. Nous sommes contraints, compte tenu de notre statut, de présenter ces délibérations pour pouvoir lancer les marchés qui nous permettent de consulter et de retenir des prestataires.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Sur ces autorisations de lancement de marché, qui vote pour ?

*(Il est procédé au vote)*

Merci.

### 3.8 Attribution de marchés

**M. LE PRÉSIDENT.-** La huitième délibération est l'attribution de marchés dont Mme FERRAR vient de parler.

*(Il est procédé au vote)*

### 3.9 Convention de mécénat avec la Fondation Total pour l'exposition Mésopotamie (hiver 2016)

**M. LE PRÉSIDENT.-** Neuvième délibération, nous avons le plaisir de vous informer d'une convention de mécénat – toutes les conventions de mécénat passent devant le Conseil d'Administration – avec la Fondation Total pour l'exposition « L'histoire commence en Mésopotamie ». Cela permet de souligner la valeur internationale et patrimoniale de cette exposition. La Fondation Total est mécène du musée depuis son ouverture et nous a généreusement proposé une participation à hauteur de 100 000 € pour son mécénat sur cette exposition. Souhaitez-vous d'autres explications ?

**M. AILLAGON.-** Ils ne peuvent pas faire un peu plus ? Parce que, c'est appréciable 100 000 €. Peu de musées en région bénéficient de mécénats de ce niveau, compte tenu de la faculté de cette société, elle aurait pu considérer son intérêt du sujet. Je sais que c'est facile à dire. On ne peut pas encore crier misère.

**M. LE PRÉSIDENT.-** On va déjà accepter leurs 100 000 € avant d'essayer d'obtenir plus. Mais comme vous l'avez souligné, Monsieur le Ministre, il y a très peu de musées de région qui arrivent à ce niveau de mécénat. Il est clair que la plupart des entreprises locales, quand on les contacte, offrent des mécénats généreux de 5 000 ou 10 000 €. Il y a une exception notable qui est présentée par notre partenaire depuis longtemps, qui est le Crédit Agricole. Mais atteindre ce niveau de mécénat est assez exceptionnel, y compris, malheureusement, Monsieur le Ministre, pour les grands musées d'État. Même la Fondation Total ne fait guère mieux.

**M. AILLAGON.-** On a connu une époque plus généreuse.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Nous sommes dans un contexte de l'effondrement du mécénat, qui a reculé en France d'environ 30 à 40 %.

*(Il est procédé au vote)*

### 3.10 Mise en place d'offres promotionnelles à destination du public

**M. LE PRÉSIDENT.-** Délibération numéro 10, mise en place d'une offre promotionnelle à destination du public.

Il s'agit d'une adaptation de nos offres dans le cadre d'événements particuliers. C'est-à-dire que nous souhaitons, en effet, vous demander la possibilité, dans certaines circonstances, pour des opérations de promotion, de permettre la gratuité promotionnelle sur certaines manifestations par exemple, dans les derniers jours d'une exposition, faire une campagne de promotion dans telle ville ou auprès de tel organisme et d'offrir des billets gratuits pour attirer le public. Il s'agit de rentrer dans cette politique de promotion. Nous avons pu le faire aussi pour diversifier l'offre en termes de public de proximité (ouvrir exceptionnellement un week-end par exemple, où le public de proximité pourrait venir gratuitement).

Nous vous demandons de voter sur le principe qui serait dans le cadre d'une politique de promotion, qui vous serait soumise, et pour augmenter la fréquentation de tel ou tel événement de permettre cela, ce qui n'est pour l'instant pas le cas.

**Mme COOLZAET.-** Pour essayer de camoufler et augmenter le nombre d'entrées.

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'est pour attirer du public. Nous le faisons également au musée du Louvre. Nous avons l'opération Paris Plages au musée du Louvre. Et nous allons auprès de Paris Plages en offrant des billets sous la forme de jeux, mais il faut que cela soit inscrit dans les possibilités pour pouvoir le faire.

**Mme COOLZAET.-** Cela passe au Conseil d'Administration pour validation de tels événements.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Nous vous présenterons chacune de ces actions. En l'occurrence, nous vous demandons de pouvoir introduire ce principe de la promotion.

**M. LETURQUE.**- Tout à l'heure, vous nous avez très bien présenté l'activité au musée. Serait-il possible, lors d'une prochaine séance, d'avoir une petite présentation de ce travail de médiation, de coopération avec les territoires dont vous avez parlé par le biais des expositions que vous présentez, qui paraissent de grande qualité, mais pas toujours suffisamment connues ou valorisées. Cela nous intéresse d'en avoir connaissance.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je vous propose, la prochaine fois, de commencer le Conseil d'Administration par la présentation de cette politique sur les publics de la Région, de préciser mieux qui ils sont et les actions que l'on fait pour les attirer au musée.

**Mme COOLZAET.**- Cela existe déjà pour les lycéens, les collégiens.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Oui.

**Mme COOLZAET.**- Dans le cas présent c'est difficile parce que les paramètres ne sont pas bien définis, on vote pour un principe, mais on ne sait pas vraiment ce qu'il y a derrière.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je comprends. Mais je vous rassure simplement en vous disant que l'ensemble de ces actions sera soumis au Conseil d'Administration. Il s'agit de permettre ce type de promotion dans le cadre d'événements particuliers. C'est uniquement, pour les expositions temporaires, le fait de pouvoir avoir recours à ce type d'opération un peu « coup de poing ».

Sur le principe, qui vote pour ?

*(Il est procédé au vote)*

**M. AILLAGON.**- *(En réaction aux 3 votes contre)* On peut savoir pourquoi ?

**Mme COOLZAET.**- Parce que nous nous sommes déjà battus contre la gratuité totale de la Galerie. On s'y était opposé, il faut maintenant rentabiliser le musée, et à force de faire de la gratuité, il n'y a plus de rentabilité.

**M. AILLAGON.**- Ce sont deux débats autonomes.

**Mme COOLZAET.**- Aux dépens du territoire.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Votre vote, Madame, et vos explications sont des arguments supplémentaires pour qu'on vous explique justement quelle est l'action de la gratuité, quelle est l'action de ce type de promotion, et bien entendu, il est légitime que nous le fassions devant vous pour vous montrer en quoi, en effet, ce type d'action permet de faire venir des visiteurs supplémentaires ou de fidéliser des visiteurs.

### **3.11 Convention de partenariat avec la délégation régionale TER Nord-Pas de Calais : proposition de vente de billets couplés « musée/billets TER »**

**M. LE PRÉSIDENT.**- Onzième délibération convention de partenariat avec la délégation régionale TER Nord-Pas-de-Calais.

C'est un travail de longue haleine. Nous avons obtenu la vente de billets couplés musée/billets TER. C'est un de nos défis que de favoriser l'arrivée au musée et d'être inscrits dans cette logique de proposition de l'offre muséale.

Catherine, souhaitez-vous en dire un mot supplémentaire ?

**Mme FERRAR.**- C'est un renouvellement de convention. Nous avons signé une première convention en 2012, qui vient à échéance. On renouvelle la convention de vente de billets couplés dans le cadre uniquement du TER. Cela ne concerne que le réseau TER Nord-Pas-de-Calais-Picardie.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Cette convention se renouvelle pour permettre d'acheter les billets au musée en même temps qu'un billet de TER.

**Mme FERRAR.-** Au tarif réduit au lieu du tarif plein.

**Mme ROCHER.-** Il est vrai que nous avons le TER Mer qui fonctionne depuis quelque temps avec beaucoup de succès. On pourrait faire le TER Musée. En termes de communication, cela aurait une portée plus importante. Ma collègue vient de le suggérer, je trouve que c'est une excellente idée.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Nous sommes prêts à entendre toutes les propositions possibles et imaginables pour faire venir les gens dans ce musée.

**Mme ROCHER.-** Le TER Mer a très bien fonctionné partout.

**M. AILLAGON.-** C'est quoi, Madame ?

**Mme ROCHER.-** C'est partir à la mer pour 1 €. Je trouve que nous sommes dans le même objectif et dans la même logique, faciliter l'accès à l'environnement, faciliter l'accès à la culture, qui est dans notre axe politique.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Madame ?

**Mme HAVEZ.-** Concernant Tadao, quelles sont les retombées ? À Lens nous avons l'impression que le bus n'est pas réellement utilisé par les visiteurs du Louvre.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Vous parlez de la navette ?

**Mme HAVEZ.-** De la navette.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je pense que l'on ne peut pas répondre comme cela à votre question. Je la note. Nous vous donnerons des éléments lors du prochain Conseil d'Administration.

**Mme HAVEZ.-** Si vous faites un rapide tour de Lens et que vous regardez les navettes qui sont disponibles pour l'accès au musée, elles sont quasiment vides. Dommage que M. ROBERT ne soit plus parmi nous puisqu'il aurait pu en parler également. Ou alors elles sont utilisées par des étudiants qui ne peuvent pas malheureusement avoir accès aux bus scolaires. Hormis cela le bus tourne toute la journée, complètement vide, sans compter l'empreinte écologique.

**M. LE PRÉSIDENT.-** On vous donnera les éléments. Personnellement, je pense que s'il n'y avait pas de navette...

**Mme HAVEZ.-** Est-il possible de faire un vote divisionnaire ?

**M. LE PRÉSIDENT.-** Ce n'est pas lié à cela.

**Mme HAVEZ.-** Vous parlez aussi du pass Tadao, cela me perturbe.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Pour la délibération numéro 11 ? Je ne crois pas qu'elle soit liée.

**Mme FERRAR.-** Ce n'est pas la même.

**Mme HAVEZ.-** Vous parlez du pass Tadao.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je pense que la délibération numéro 11 porte sur le TER uniquement.

**Mme COOLZAET.-** Cela ne concerne pas les navettes. Sommes-nous d'accord là-dessus ?

**M. LAMBILLIOTTE.-** Est-ce que le vote inclut la navette ? Non. Est-ce qu'on peut faire un vote divisionnaire et séparer les deux. Sinon nous serons obligés de voter contre pour tout.

**M. DECOSTER.-** C'est une présentation dans le rapport des modes d'accès. Il s'agit d'une convention entre l'EPCC et la délégation régionale du TER dans le rapport. C'est ce qui fait l'objet du vote.

**Mme HAVEZ.-** Nous sommes bien d'accord, on ne vote que pour le TER et pas pour la convention.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Pour être précis, la convention est avec le TER, mais étant donné qu'aujourd'hui, le train est accompagné de la navette, on amène les gens jusqu'à la gare et aujourd'hui il existe une navette. La convention porte sur la négociation sur le TER, et c'est là-dessus qu'on vous demande, et aujourd'hui, on note en effet qu'entre la gare et le musée il y a une navette. Il y a une négociation. On me dit qu'il y a une négociation en cours pour ajuster les horaires parce que les horaires de la navette ne sont pas bien articulés avec les arrivées des trains. Or il s'agissait justement de faire le relais. Mais là, vous êtes appelés à vous prononcer sur la convention sur le train.

**Mme FERRAR.-** Et de coupler le billet TER.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Et de coupler vente de billets de TER et vente de billets du musée.

*(Il est procédé au vote)*

### **3.12 Régime indemnitaire du personnel du Louvre-Lens : Régularisation**

**M. LE PRÉSIDENT.-** La douzième et dernière délibération est relative au régime indemnitaire du personnel du Louvre-Lens. C'est une régularisation. J'informe les nouveaux membres de Conseil qu'il y a plusieurs analyses et diagnostics posés sur la gestion du musée l'année dernière, avec une demande de contrôle de légalité. Catherine pouvez-vous en dire un mot ?

**Mme FERRAR.-** Il s'agit dans cette délibération de reprendre l'ensemble des grades qui existent au musée puisque nous avons une première délibération, datant de 2012, qui était la photographie du personnel qui était à l'époque soit en cours de recrutement soit recruté. Depuis 2012, il y a eu des évolutions en termes de grade et en termes de catégorie. Le contrôle de légalité nous a demandé de régulariser notre délibération initiale en reprenant l'ensemble des grades et des catégories des personnes qui sont aujourd'hui employées au musée du Louvre-Lens.

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'est une régularisation. On est obligé de la faire passer au Conseil d'Administration.

*(Il est procédé au vote)*

Merci.

## **IV. État des conventions signées par le directeur**

**M. LE PRÉSIDENT.-** Après les délibérations, vous trouverez, comme il est d'usage, l'état des conventions signées par le Directeur puisque c'est obligatoire, dans le cadre du mandat qui est le sien.

## **V. Questions diverses**

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des questions diverses au terme de ce Conseil d'Administration ?

*(Il n'y en a pas)*

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je souhaiterais passer la parole à notre nouveau Vice-Président. Monsieur DECOSTER, si vous voulez bien dire quelques mots.

**M. DECOSTER.-** Merci, Monsieur le Président-Directeur.

Quelques mots simplement pour, d'abord, remercier le Conseil d'Administration, de sa confiance, et vous dire que nous avons bien conscience que c'est un nouveau mandat qui s'ouvre pour de nombreux représentants du Conseil Régional.

Nous avons conscience, et Monsieur le Ministre l'a rappelé, de l'effort qui a été fait par la Région lors du mandat précédent, du rôle prépondérant de Daniel PERCHERON.

Je voudrais vous dire que l'implication de la Région se fait aussi au travers de la redéfinition en cours de la politique culturelle, avec un geste fort, même s'il est technique, c'est le fait que la ligne budgétaire, qui

consacre l'effort financier de la Région dans le fonctionnement du Louvre-Lens, est désormais une ligne dans le budget Culture de la Région. Donc, je pense qu'un certain nombre d'interventions qui ont été faites par les collègues du Conseil Régional illustre la volonté de poursuivre l'intégration du Louvre-Lens dans la politique culturelle de l'ensemble de l'espace régional. Je vois, d'ailleurs, que vous avez, sur un certain nombre de points, anticipé le nouvel espace régional, sa nouvelle dimension (Les Frères Le Nain, la convention avec le château de Chantilly). Ce sont, évidemment, des signaux très forts qui manifestent l'objectif qui a été celui de la Région en accueillant le Louvre dans la région Nord-Pas-de-Calais à l'époque – dans la région des Hauts-de-France aujourd'hui –, de faire en sorte que nous ayons, vous l'avez dit dans votre propos introductif, la mission de faire découvrir à la nation les œuvres qui lui appartiennent, et en premier lieu, à la nation de notre région, qui vit dans notre région. Ce sont des questions de mobilité, de circulation. Elles ont été importantes, elles ont été discutées dans notre Conseil d'Administration. Le lien avec les musées de notre région, « la région des musées », nous continuerons à la porter. Mais dans ce nouvel espace régional ce sera, j'en suis persuadé, une ligne de force de tous les projets que nous porterons ensemble, également.

J'aborde avec confiance ce nouveau mandat, avec des questions importantes que vous avez présentées, d'autres que nous étudierons dans les prochains Conseils d'Administration. Avec la volonté qui est celle, vous le comprendrez, d'une nouvelle équipe d'interroger chacun des dossiers, toujours sous cet angle de pouvoir concilier à la fois l'intérêt national et l'intérêt régional, qui se sont rassemblés pour créer le Louvre-Lens, qui doivent perdurer aussi dans la gestion des nouveaux projets.

En tout cas, un grand merci pour la manière dont vous avez aussi organisé ce Conseil d'Administration. C'est important de pouvoir rappeler, même si c'est une histoire relativement récente, et que nous sommes très heureux d'avoir parmi les fondateurs présents dans notre Conseil d'Administration, mais c'est une histoire qu'il était important de rappeler, pour pouvoir faire en sorte que les années que nous allons passer ensemble permettront d'entretenir, et peut-être de développer, cette dynamique. Un grand merci, et bon courage à toutes et à tous.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci à vous. Je me permets de vous informer que le prochain Conseil d'Administration est prévu le 10 juin. Je vous l'ai déjà dit, c'est le Conseil qui devra examiner la nomination du futur directeur du musée.

Je vous remercie de votre attention et vous dis à bientôt.

*La séance est levée à 12 heures 20.*